

LELEU

IMPASSE CARON, BIHOREL (76)

Maître d'ouvrage :

DRAKKAR DEVELOPPEMENT

216 route de neuchâtel 76420 BIHOREL



N° LOT	TYPE	ETAGE:
Lot: 001	T3	Rez-de-chaussée

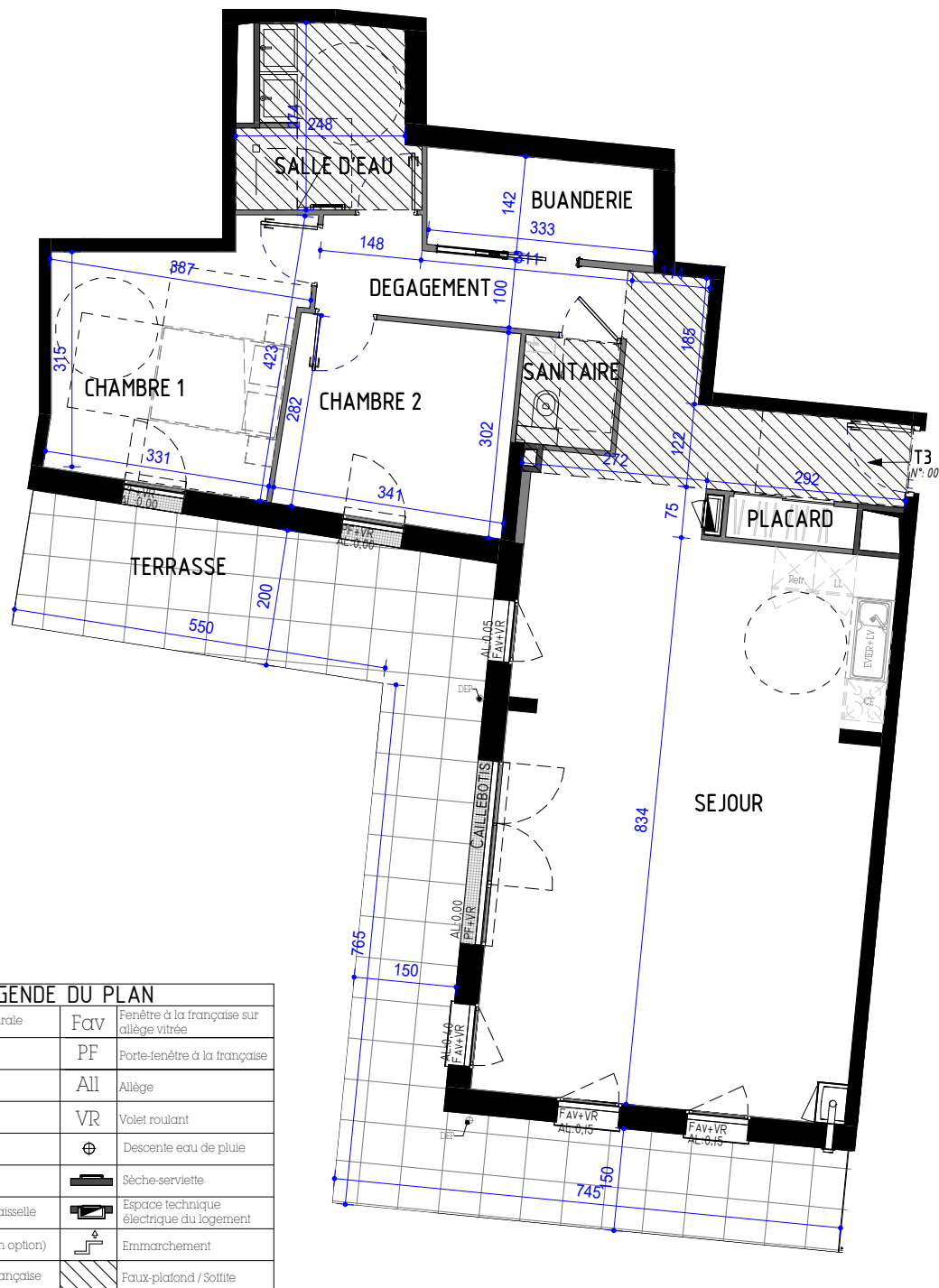


ENT.	5,45 m ²
SEJOUR	48,40 m ²
PL.	1,15 m ²
SANIT.	2,05 m ²
SDE	6,45 m ²
DGT.	6,75 m ²
BUANDERIE	4,75 m ²
CH.1	12,65 m ²
CH.2	9,70 m ²
	97,30 m²
TERRASSE	34,25 m ²
JARDIN	74,40 m ²
	108,65 m²
TOTAL	205,95 m²

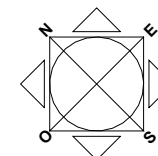
PLAN COMMERCIAL

Indice:1

08.10.25



Echelle: 1 : 100



LEGENDE DU PLAN			
	Chaudière murale	Fav	Fenêtre à la française sur allège vitrée
	Lave-linge	PF	Porte-fenêtre à la française
	Refrigerateur	All	Allège
	Cuisson	VR	Volet roulant
	Lave-vaisselle	⊕	Descente eau de pluie
	Meuble		Sèche-serviette
	Evier et lave-vaisselle		Espace technique électrique du logement
	Lave-mains (en option)		Emmarchement
	Fenêtre à la française		Faux-plafond / Soffite

NOTA : Ces plans sont réalisées sur la base du dossier de Permis de Construire. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques et réglementaires de construction. De légères variantes de cotes, et de surface pourront être apportées au présent plan, en fonction des nécessités techniques de réalisation. Les tolérances d'usage sont admises en ce qui concerne les dimensions en cotes et surfaces indiquées. Les retombées, soffites, canalisations et radiateurs ne sont pas figurés (la hauteur sous soffite sera de 2,10m). Les gaines ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif et n'apparaissent pas de manière exhaustive sur le plan. L'emplacement des éléments et salle de bains est donné à titre indicatif. Les placards sont compris dans les surfaces (sauf si tu les ressors à chaque fois). Le mobilier et l'électroménager ne sont pas fournis. Equipements optionnés si indications sur plan. Les différences maximales de niveaux entre logements et annexes privatives sont de 15cm maximum pour les balcons et loggias et de 25cm maximum pour les terrasses. Tout en conservant les caractéristiques essentielles du plan, des modifications sont susceptibles d'être apportées en fonction des nécessités techniques et réglementaires lors de la réalisation.